

## **PROCES VERBAL**

### **Séance du 15 Décembre 2021 à 18 h 30 mn**

L'an deux mil vingt et un, le Quinze Décembre à 18 h 30 mn, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie.

Étaient présents : M. SUPLY Michel, M. KIEFFER Sébastien, M. GARET Philippe, M. MOBILLION Mathieu, Mme COLLET Camille, Mr AUGIER Cyril, Mr TROUSSET Jean-Philippe, Mr COUSINA Denis.

Absents excusés : Mr DELORME Joël (Procuration à Mr AUGIER), Mme MOSIEK Véronique, Mr GONÇALVES Marc

**Date de convocation** : le 07 Décembre 2021

Monsieur Philippe GARET été nommé secrétaire de séance.

**Le procès-verbal du 22 Novembre 2021 est adopté.**

#### **I. DELIBERATIONS**

**❖ Délib n° 38/2021 : Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. du Centre de Gestion de la Marne**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et plus particulièrement son article 25,

Vu le décret n° 85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion,

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD »),

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le décret n° 2019-536 du 29 mai 2019 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la délibération du 8 novembre 2021 du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Marne créant la mission R.G.P.D. au bénéfice des Collectivités et Etablissements publics de la Marne qui le demandent,

**Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :**

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD », entré en vigueur le 25 mai 2018, impose de nombreuses obligations en matière de sécurité des données à caractère personnel traitées par la collectivité, dont le non-respect entraîne des sanctions lourdes.

Le RGPD s'applique à la collectivité pour tous les traitements de données personnelles, qu'ils soient réalisés pour son propre compte ou non et quel que soit le support utilisé, papier ou informatique.

Afin de répondre aux obligations en la matière des collectivités territoriales et des établissements publics de la Marne qui le souhaitent, le CDG de la Marne propose à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller l'Autorité Territoriale :

- ❖ dans la démarche d'évaluation des risques liés à la protection des données personnelles
- ❖ et dans la mise en place d'une politique de mise en conformité avec le RGPD.

Elle comprendra :

- ❖ La mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données, dont la désignation constitue une obligation légale pour toute entité publique. Le Délégué à la Protection des données est le CDG51. Il sera assisté d'une équipe dédiée au RGPD.
- ❖ Des réunions d'information /sensibilisation
- ❖ La mise à disposition d'une base documentaire : modèles types (fiches de registre, mentions...) / procédures types / supports de communication
- ❖ L'accompagnement dans la réalisation des états des lieux / inventaires

- ❖ L'accompagnement à la réalisation des fiches de registre et à la mise à jour du registre de traitements
- ❖ Des conseils / recommandations / avertissements / préconisations de plan d'actions en matière de protection des données
- ❖ L'accompagnement à la réalisation des analyses d'impact
- ❖ L'analyse sur demande de la conformité au RGPD de contrats / conventions / formulaires / dossiers... et apport de préconisations et de mentions
- ❖ L'accompagnement dans le traitement des demandes d'exercice de droits
- ❖ L'accompagnement en cas de violation de données
- ❖ Le relais auprès de la CNIL
- ❖ La présentation d'un rapport annuel

Le coût annuel de cette mission pour la collectivité au titre de l'exercice 2022 est de 100 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- ❖ D'autoriser le Maire à signer la Convention d'adhésion à la mission R.G.P.D. avec le Centre de Gestion de la Marne qui prendra effet du 1<sup>er</sup> Janvier 2022 au 31 Décembre 2026,
- ❖ D'inscrire les crédits nécessaires au budget de la Collectivité.

❖ **Délib n° 39/2021 : Tarifs des locations 2022**

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de ne pas augmenter les tarifs de la location des salles polyvalentes et des concessions de cimetière pour 2022.

Concernant les loyers communaux, l'indice de référence des loyers ayant peu augmenté entre le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 (130.57) et le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 (130.69), soit, 0.09 %, le conseil a également décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les loyers communaux pour 2022.

❖ **Délib n° 40/2021 : Aides pour le transport des lycéens et étudiants ormois pour 2022**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de reconduire la mesure d'aide financière pour les enfants scolarisés dans un lycée ou en études sur Reims et utilisant pendant toute l'année 2021/2022 les transports urbains de Reims ou les transports scolaires du Conseil Départemental,
- de maintenir le montant de cette aide de 70 € par enfant qui sera accordée aux familles sur présentation de justificatifs : certificat d'inscription dans un établissement rémois et preuve d'achat du titre de transport annuel pour l'année 2021/2022

❖ **Délib n° 41/2021 : DENOMINATION ET NUMEROTATION DE VOIRIES NOUVELLES**

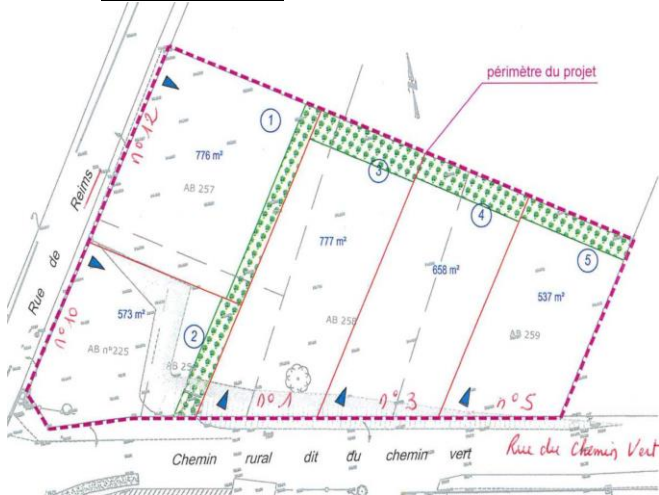
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,  
Vu les différentes demandes en cours de permis d'aménager, ou de permis de construire dans différents secteurs de la commune,  
La commission voirie propose au Conseil Municipal les dénominations et numérotations suivantes :

**Lotissement Rue de Reims et Rue du Chemin Vert Société HABITABI**

- Pour la Rue de Reims :
- Création du n° 10 pour le lot 2
  - Création du n° 12 pour le lot 1 la suite de l'existant.

- Pour la Rue du Chemin Vert :
- Création du n° 1 pour le lot 3
  - Création du n° 3 pour le lot 4
  - Création du n° 5 pour le lot 5

Plan ci-dessous :

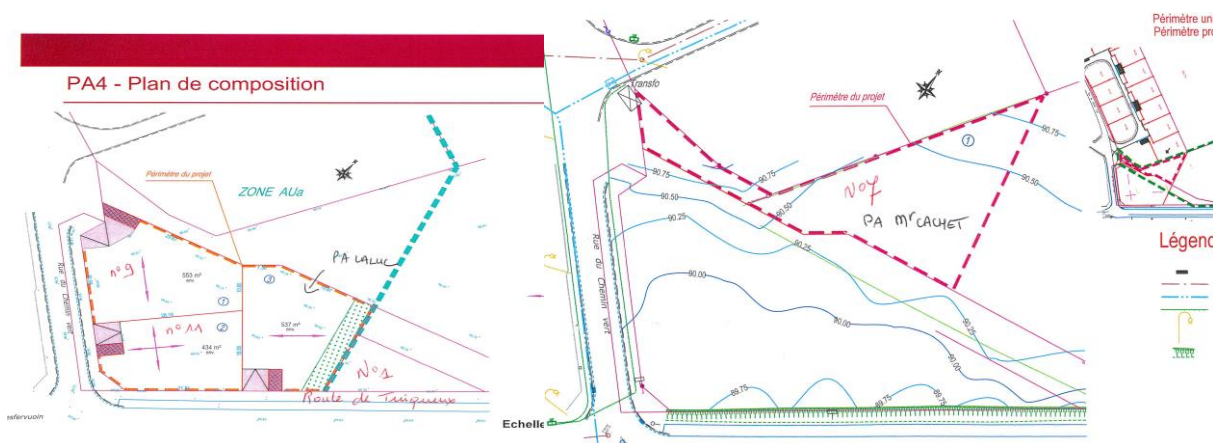


**Lotissements PA Mr CACHET Hubert 1 Parcelle et Mme LALUC 3 Parcelles Rue du Chemin Vert**

- Pour la Rue du Chemin Vert 1 Parcelle Mr CACHET :
- Création du n° 7
- 2 Parcelles Mme LALUC :
- Création du n° 9 pour le lot 1
  - Création du n° 11 pour le lot 2

- Création de la Rue dénommée Route de Tinquoux :
- Création du n° 1 pour le lot 3 du terrain de Mme LALUC

Plans ci-dessous :



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de dénomination et de numérotation des voies présentée par la Commission.

## **II : DOSSIERS EN COURS**

- La commune et Mr COUSINA Denis ont validé le devis pour la réfection du mur et du grillage en mitoyenneté entre l'ancienne école et sa propriété. Les travaux seront effectués par Mr PARÉ pour un montant total de 9 051 € TTC. La facturation sera établie en fonction des travaux effectués sur chaque propriété.

- Point sur différents sujets d'urbanisme :

Mr le Maire évoque les lettres recommandées envoyées à divers administrés afin de se mettre en conformité sur des travaux effectués sans déclaration ou non conformes aux règles d'urbanisme. La commission urbanisme suit le règlement de ces dossiers et le conseil municipal décide de poursuivre les démarches auprès du Procureur de la République en cas de non résolution.

Monsieur le Maire évoque également la réunion du 8/12 avec le Sous-Préfet sur la révision du PLU de Ormes non conforme au SCOT2R. Une réunion avec les différents services aura lieu à la Direction de l'Urbanisme le Vendredi 7 Janvier 2022 pour définir la procédure à adopter.

Un rendez-vous sera demandé à l'UDAP afin de connaître leurs prescriptions afin de réaliser des travaux de couverture sur l'atelier municipal.

## **III : QUESTIONS DIVERSES**

- Un rendez vous avec les délégués de la Gendarmerie aura lieu semaine 3/2022 afin de travailler sur le dossier de demande d'installation de caméras de vidéoprotection.
- Les interlocutrices du projet de la MAM rencontreront les élus le samedi 18/12
- Fermeture de la Trésorerie d'Hermonville et passage à la Trésorerie de Fismes. La secrétaire devra s'occuper de tous les changements administratifs et financiers qui en découlent.
- Plainte de Mme FOREST sur les nouveaux ralentisseurs. Ceux-ci sont parfaitement aux normes et nous ont été conseillés par le Service sécurité de la Direction des Routes Départementales. Des zébras seront dessinés prochainement pour créer un impact visuel, incitant les automobilistes à ralentir.

### **Séance du 15 Décembre 2021**

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
38/2021	Informatique	Convention d'adhésion à la mission RGPD du CDG de la Marne	25
39/2021	Patrimoine locations	Tarifs des locations 2022	25
40/2021	Aides scolaires	Aides pour le transport des lycéens et étudiants ormois pour 2022	25
41/2021	Voiries	Dénomination et numérotation de voiries nouvelles	25-26

### **EMARGEMENTS**

<b>Michel SUPLY</b>	<b>Sébastien KIEFFER</b>	<b>Denis COUSINA</b>	<b>Joël DELORME</b>  <b>Absent procuration à Mr AUGIER</b>
<b>Cyril AUGIER</b>	<b>Camille COLLET</b>	<b>Véronique MOSIEK</b>  <b>Absente excusée</b>	<b>Mathieu MOBILLION</b>
<b>Philippe GARET</b>	<b>Jean-Philippe TROUSSET</b>	<b>Marc GONÇALVES</b>  <b>Absent excusé</b>	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 10.